

2022-2023

**PROJET
PEDAGOGIQUE
DU PERISCOLAIRE DE
L'ECOLE MATERNELLE
DE LA PLAINE**



**DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA VIE
ÉDUCATIVE - VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Introduction	3
L'implantation environnementale du périscolaire	4
La ville d'Illkirch-Graffenstaden : son contexte, ses ressources	4
L'implantation du périscolaire	6
L'organisateur du périscolaire : La Direction de l'Enfance et de la Vie Éducative	6
Présentation du service	6
Le projet éducatif	7
Volet pédagogique du périscolaire	8
Constats et diagnostic.....	8
Problématique et objectifs.....	10
Les moyens	11
L'équipe et les projets d'animation proposés	12
Economat	13
Fonctionnement du périscolaire	14
Les temps d'accueils	14
AGORA	15
Prestataire de restauration	16
Hygiène et sécurité	17
Infirmerie : registre de soin / prise de médicament / PAI.....	17
Protocole sanitaire	18
Exercice incendie.....	20
Partenaires et communication	20
Evaluation	22
Les différents acteurs et moments d'évaluation	22
Les critères d'évaluations	23

Introduction

« Selon l'article R227-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs « accueille au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours, consécutifs ou non, au cours d'une même année, sur le temps extrascolaire ou périscolaire, pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement ou, d'une heure minimale par journée de fonctionnement pour l'accueil de loisirs périscolaires organisé dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées. »

La ville d'Illkirch-Graffenstaden est l'organisateur de cet accueil, via le service de la DEVE¹. Il est implanté dans l'école maternelle de la plaine pour les temps d'accueil du matin et du soir, à la salle de la Hollau pour la pause méridienne.

La capacité de l'accueil est de 40 enfants au maximum en âge d'être scolarisés et ayant fait l'objet d'une inscription préalable auprès de la DEVE via le guichet unique. Les enfants sont âgés de 3 à 6 ans.

Le règlement de l'accueil périscolaire est le même pour tous les différents accueils de loisirs de la ville, consultable via le site internet de la ville : www.illkirch.eu

En ce qui concerne les règles de vie du périscolaire, elles sont les mêmes que l'école, disponible en version papier au sein même des locaux du périscolaire.

Nous accueillons donc les enfants ayant une inscription sur trois temps différents :

- L'accueil du matin : 7h40 à 8h20
- La pause méridienne : 12h00 à 14h00
- L'accueil du soir : 16h20 à 18h15

L'objectif de l'écriture d'un projet pédagogique est, à partir de constats, d'établir des objectifs pédagogiques, afin de travailler avec le public accueilli sur des points bien spécifiques sur leur développement, leur bien-être etc... Le tout se déroulera en actions qui permettront d'atteindre ces objectifs.

¹ Direction de l'enfance et de la vie éducative

L'ensemble fera l'objet de plusieurs évaluations sur différents moments de l'année scolaire afin de prioriser nos objectifs.

Ce projet pédagogique est valable pour l'année scolaire en cours, néanmoins, il reste modifiable, en fonction des problématiques de terrain et de l'avancé des objectifs.

L'implantation environnementale du périscolaire

La ville d'Illkirch-Graffenstaden : son contexte, ses ressources

La ville d'Illkirch-Graffenstaden est située au sud de Strasbourg, elle fait partie de l'Eurométropole de Strasbourg². Troisième ville de l'EMS en terme de population (environ 27000 habitants), quatrième du Bas-Rhin et sixième d'Alsace. Illkirch-Graffenstaden est limitrophe à d'autres communes (Strasbourg, Oswald, Geispolsheim), le tout est desservi par un réseau de tram et de bus³, ce qui facilite grandement les déplacements au sein même de la commune et vers les autres villes limitrophes.

En outre de sa population et de sa géolocalisation, la commune à une superficie de 22.21km², traversé par la rivière de l'Ill qui rejoint le Rhin puis par le canal du Rhône au Rhin. Par son passé fort en industrie de carrière, la ville dispose de plusieurs plans d'eau propice à la baignade (Lac Achard, Baggersee, l'étang du Gering).

Au-delà de ses données géographie et statistique, la ville d'Illkirch-Graffenstaden est un pôle :

- Culturel et sportif
- Educatif et social.

² EMS

³ Via le réseau CTS

- ⁴Environnementale

Culturel et sportif	Educatif, social	Environnementale
<ul style="list-style-type: none"> • Illiade (salle de spectacle) • Médiathèque Sud • La Villa (maison de pratique des arts) • 37 clubs sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Le phare de l'Ill (centre social et culturel) • 6 écoles / périscolaires élémentaires • 8 écoles /périscolaires maternelles • Deux accueils de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 parcs et jardins (dont un parc animalier) • 360 jardins familiaux • Plan climat territorial • Plan climat 2030 • Objectif zéro pesticide • Zone naturelle protégées

⁴ Pour toutes informations complémentaires : www.illkirch.eu

L'implantation du périscolaire

Le périscolaire est implanté dans les locaux de l'école maternelle de la plaine (rue de la Saône). A l'exception de la restauration scolaire qui se trouve dans la salle de la Hollau, adjacente l'église Notre-Dame de la Paix, situé rue de la plaine.

Le quartier de la plaine est situé au nord-est de la ville⁵

Le périscolaire est joignable au 07.72.77.39.20 ou sur l'adresse mail suivante calmplaine@illkirch.eu

Le périscolaire a à sa disposition :

- Une salle d'évolution partagée avec l'école d'une surface de 88.70m²
- De sanitaires adaptés aux enfants d'une surface de 25.35m²
- D'un hall d'accueil d'une surface de 21.05m²
- D'une cour extérieure

L'organisateur du périscolaire : La Direction de l'Enfance et de la Vie Éducative

Présentation du service

Les locaux de la DEVE sont situés au sein même de la mairie, situé au 181 route de Lyon. Ils ont à charge du suivi du prestataire de restauration (API restauration) ; de la gestion logistique des différents périscolaires de la ville (8 périscolaires maternelles / 6 périscolaires élémentaires) ; de la gestion des deux accueils de loisirs (III aux loisirs pour les 3/6 ans, Muhlegel pour les 6/12 ans) ; des inscriptions pour les différents accueils (via l'espace parents).

Pour toutes informations, les familles doivent joindre le « guichet unique » au 03.88.66.80.70 ou sur l'adresse mail suivante : guichet-unique@illkirch.eu

⁵ Carte scolaire disponible en annexe

Le projet éducatif

Comme tout organisateur d'ACM⁶, il se doit d'écrire un projet éducatif. Ce document, propre à tous les ACM de la ville se décline à travers 5 axes :

- Coéducation
- Citoyenneté
- Développement durable
- Volet : Sport / Santé / Alimentation / Rythme de l'enfant
- Culture pour tous

C'est à chaque périscolaire de choisir deux de ces axes, afin d'établir des orientations pédagogiques, qui pourront se décliner en objectifs et en actions avec le public.

Le projet éducatif, dont l'écriture est du ressort de l'organisateur est aussi une vision politique, l'écriture se fait en concertation avec les élus municipaux.

Cette année scolaire, le périscolaire de l'école maternelle de la plaine a choisi les axes suivants :

- La Coéducation
- Volet : Sport / Santé / Alimentation / Rythme de l'enfant

⁶ Accueil collectif de mineur

Volet pédagogique du périscolaire

Constats et diagnostic



Illkirch-Graffenstaden

CONSTAT ENVIRONNEMENTALE

- L'école maternelle de la plaine est exentrée du centre ville d'Illkirch-Graffenstaden
- Environnement luxuriant
- Proximité avec d'autres structures périscolaire (élémentaire et maternelle Vergers)



CONSTAT STRUCTURE

- Équipe pédagogique stable depuis 2 années scolaires
- 3 différents responsables périscolaire en deux ans
- Trajet sur le temps méridien fatiguant pour le public



CONSTAT PUBLIC

- Les enfants viennent de manière régulière sur les trois différents accueils
- Les effectifs sont en hausse par rapport à l'année scolaire dernière sur les trois différents temps d'accueil
- La majorité des parents travaillent
- 45% des effectifs sont en petite section
- Il y a peu d'enfant à l'accueil du matin

Diagnostique

Environnement :

Le fait que le périscolaire soit en dehors du centre-ville d'Illkirch-Graffenstaden garantie un environnement luxuriant, l'école en elle-même est adjacente à un champs de culture, est au bord du canal du Rhône au Rhin. Nous pouvons profiter de cette environnement, pour permettre de faire découvrir et d'initier le public au développement durable, axe éducatif de l'organisateur.

Malgré tout, deux autres structures périscolaires sont à proximité, ce qui peut constituer un véritable levier, en organisant des projets, des événements en commun.

Structure :

L'équipe pédagogique est stable depuis deux années scolaire, ce qui garantie une continuité pédagogique, un bon relationnel avec l'équipe enseignante et les familles. Malgré tout, il y a eu trois différents responsables périscolaires sur deux années scolaire. Cela constitue à la fois un frein et un levier, dans le sens où cela apporte une instabilité mais cela peut aussi garantir un nouveau regard sur le fonctionnement et l'aspect pédagogique.

Public :

Les enfants viennent de manière régulière sur les différents accueils, cela garantie une continuité dans nos actions au quotidien. Par rapport à l'année dernière les effectifs sont en hausse, ce qui peut à la fois permettre une plus grande marge de manœuvre dans la réalisation de projet.

La majorité des parents ont une activité professionnelle, ce qui influe sur l'effectif, les enfants viennent au périscolaire à cause de cette donnée.

Il y a une majorité de petite section, ce qui à une grande influence sur nos actions, les petites sections demande une attention toute particulière, sur leur rythme et leur adaptation au système scolaire, qui constitue une découverte pour eux.

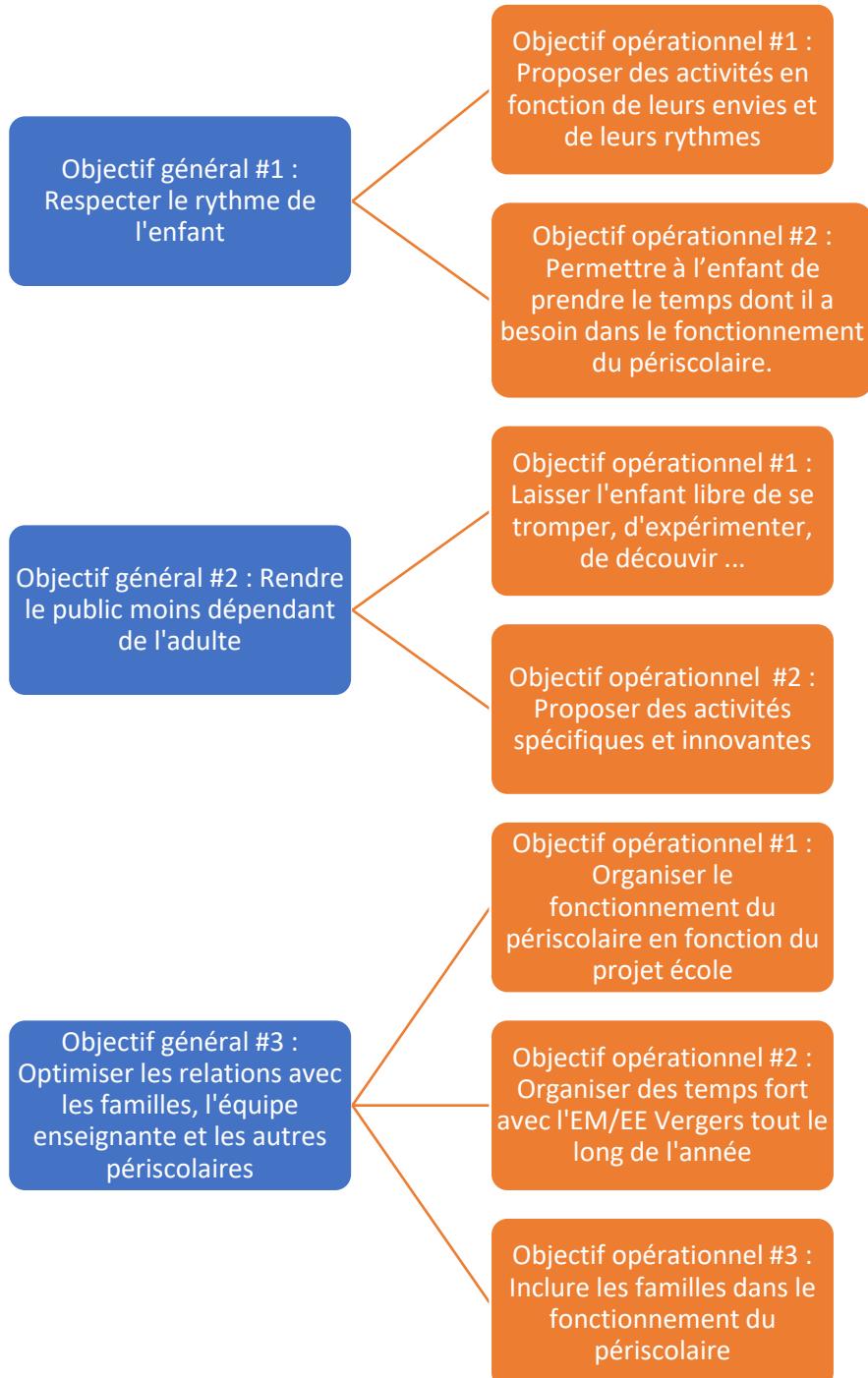
Il y a très peu d'enfants à l'accueil du matin (5 en moyenne), ce moment doit être un moment calme, pour accompagner l'enfant dans son réveil et le respect de son rythme

Problématique et objectifs

Suite à ces différents constats et diagnostics, une problématique générale peut être établie.

Cette problématique sera la finalité de tous les objectifs qui en déclineront.

« Comment respecter le rythme de l'enfant tout en honorant les créneaux prescrits par le rythme scolaire. »



Les moyens



L'équipe et les projets d'animation proposés

L'équipe pédagogique est composée de :

- -ROOKE Nicolas : responsable périscolaire diplômé du BPJEPS LTP, son rôle est d'assurer le bon fonctionnement du périscolaire, a à charge l'écriture du projet pédagogique, le lien entre la structure et l'organisateur.
- -TEJOS Claudia : ATSEM diplômé du BAFA / CAP petite enfance, son rôle est d'assurer l'accueil du matin et sur soir, ainsi que la pause méridienne à raison d'une heure par jour. Elle est aussi présente lors du temps scolaire
- -ISENMANN Tania : agent technique présent sur le temps méridien, son rôle est d'assurer le bon fonctionnement lors de la pause méridienne, elle assure aussi la sécurité scolaire et le nettoyage
- -Une apprentie CAP présent sur le temps méridien, son rôle est d'assurer le bon fonctionnement de la restauration scolaire. Elle est aussi présente en temps scolaire
- -VURAL Aylin : Animatrice, diplômée du BAFA présente à l'accueil du matin et du soir et sur le temps méridien

Il est important de noter que tous les membres de l'équipe sont qualifiés selon la législation en vigueur.

En cas d'absence, la mairie fournit un / une remplace / remplaçante. Pour permettre une très bonne qualité d'accueil, l'équipe d'animation est renforcée par une personne référente du service d'animation Périscolaire de la mairie et notamment si le nombre d'enfant augmente ou en fonction des besoins de service.

Le rôle de l'équipe doit permettre les relations :

- Enfants / enfants : en les laissant jouer et discuter entre eux librement.
- Enfants / école : L'équipe pédagogique transmet les informations des institutrices aux parents et vice-versa. Instaurer une relation de confiance avec les parents.
- L'équipe : créant une bonne entente, une cohésion et une collaboration au sein de l'équipe.
- Équipe / famille : Communiquer avec les familles, répondre à leurs questions, leurs craintes et leurs demandes

Tout le long de l'année des projets d'animations seront organisés pour permettre la création de moments forts avec différents acteurs :

- Les familles : Les intégrer sur des animations l'accueil du soir lors de la période de Noël et la fin d'année scolaire
- L'école : Participer avec l'école sur différents projets (le banc de l'amitié, kermesse de fin d'année et tous autres projets à venir)

- Le périscolaire EE Vergers : A la fin de l'année avec les grandes sections pour la création d'un projet passerelles, pour une meilleure intégration pour le passage en CP
- Le périscolaire EM Vergers : Organiser des projets et des temps forts en commun avec l'EM Vergers

Economat

Le périscolaire dispose d'un budget pour permettre l'achat de fourniture. Il se divise en deux volets :

- Volet : alimentation
- Volet : matériels pédagogiques

Les achats du volet alimentation sont destinés à tout ce qui concerne l'alimentaire, pour la réalisation d'atelier cuisine, pour l'organisation de goûter lors des temps forts.

En ce qui concerne le matériels pédagogiques, les achats sont faits via deux prestataires :

- Pour le matériel pédagogique et la papeterie
- Pour l'achat de matériels sportifs

Tous les achats sont faits en concertation lors des réunions d'équipe et soumise à validation de l'organisateur. Une enveloppe budgétaire est prévue pour l'année civile.

La DEVE met aussi à disposition des mallettes pédagogiques spécifiques et du matériel divers qui évite tout achat supplémentaire de la part du périscolaire.

Fonctionnement du périscolaire

Les temps d'accueils

Le périscolaire propose trois temps d'accueils, chaque temps d'accueil à des horaires spécifiques et un fonctionnement spécifique.

Les horaires sont les même pour tous les périscolaires de la ville, les fonctionnements des différents temps d'accueils sont actés en début d'année en équipe.

En fonction des problématiques rencontrées, les fonctionnements peuvent être soumis à des changement.

- Accueil du matin (7h40 à 8h20)
- La pause méridienne (11h50 à 13h50)
- Accueil du soir (16h20 à 18h15)

Fonctionnement des différents temps d'accueils :

Accueil du matin	La pause méridienne	Accueil du soir
<p>07h40 : Début de l'accès aux enfants (pas avant)</p> <p>07h40 à 8h00 : Divers ateliers proposés (coloriage, coin repos, lecture de compte)</p> <p>08h00 : Rangement des ateliers par l'équipe pédagogique ainsi que les enfants</p> <p>08h10 : Passage aux toilettes</p> <p>08h20 : Passation périscolaire / école</p>	<p>11h30 : Appel par classe</p> <p>11h40 : Passage aux toilettes</p> <p>11h50 : Regroupement des enfants</p> <p>12h00 : Trajet école – lieu de restauration</p> <p>12h20 : Arrivé au lieu de restauration</p> <p>13h10 : Fin du repas</p> <p>13h15 : Trajet lieu de restauration – école</p> <p>13h35 : Arrivé à l'école / Passage aux toilettes</p> <p>13h40 : Les petites sections se préparent pour la sieste, les grandes et moyennes sections jouent librement dans la cour ou dans la salle évolution (en fonction de la météo)</p> <p>13h50 : Passation périscolaire / école</p>	<p>16h20 : Appel par classe</p> <p>16h25 : Passage aux toilettes</p> <p>16h30 : Temps « forum » (retour sur la journée, écoute des envies des enfants)</p> <p>16h35 : Temps du goûter / jeux libres dans la cours ou en salle évolution en fonction de la météo</p> <p>17h10 : Début des ateliers (au choix des enfants, un atelier sportif, un atelier calme, un atelier repos)</p> <p>17h50 : Fin des ateliers / rangement par l'équipe pédagogique ainsi que les enfants</p> <p>18h00 : Pour les derniers enfants encore présents, coloriage ou repos</p> <p>18h15 : Fin de l'accueil</p>

AGORA

En ce qui concerne tout le volet inscription et réservation pour les présentations périscolaires, tout se fait via le logiciel AGORA, disponible via *l'espace parents*.

L'Espace Parents d'Illkirch-Graffenstaden offre une solution numérique aux familles pour simplifier vos démarches liées au domaine de l'enfance et de la vie éducative. Le portail est accessible sur Internet, via un ordinateur, un smartphone ou encore une tablette.

A chaque étape effectuée, quel qu'en soit le niveau de traitement, une notification est envoyée sur l'adresse mail de connexion ainsi que sur le portail pour informer du statut des démarches. En cours d'année, les démarches sont traitées par les services dans un délai de trois jours ouvrés. En période d'inscriptions (ouverture des campagnes « scolaire », « périscolaire » notamment) ce délai peut être dépassé sans impact généré sur le traitement du dossier.

Les réservations sont possibles jusqu'à la veille au soir (23h59) (tarification majorée à partir de 48h00 avant l'activité). Les familles ne peuvent pas avoir accès aux activités en ligne, ni aux calendriers de réservation si la fiche sanitaire n'est pas validée par le service

Prestataire de restauration

Le prestataire pour la pause méridienne est API RESTAURATION. Sélectionné suite à un appel d'offre fait par la mairie.

Les repas sont faits depuis une cuisine centrale et livrés vers le site de restauration et réchauffés sur site.

Chaque menus et approuvé à la fois par la DEVE et par une diététicienne. Chaque repas respecte un grammage défini afin de limiter au maximum les risques d'obésité chez les enfants.

API RESTAURATION s'engage au respect d'un cahier des charges strictes dont les principaux points sont les suivants :

- Entrées, potages, vinaigrettes, sauces, accompagnements, pâtisseries et compotes sont faits maison.
- Poissons et viandes sont préparés par API RESTAURATION
- Pommes, carottes, céleris, choux, tomates, pommes de terre, yaourt nature et fromage blanc sont issus de l'agriculture biologique
- Les viandes proviennent d'élevages engagés dans une démarche de respect du bien-être animal, intégrant les conditions d'élevage et d'abattage des animaux
- L'origine des viandes : bœuf (Grand-est sinon France), porc (Alsace), veau (France), poulet (Grand-Est), Agneau (UE)

Hygiène et sécurité

Infirmerie : registre de soin / prise de médicament / PAI

Un registre de soin est présent sur tous les accueils du périscolaire. Celui-ci rassemblent tous les soin administrés au public en cas de blessure. Il doit y être notifié le nom, le prénom de l'enfant, l'heure et la date de la blessure, la nature de la blessure et la soin administré ainsi que l'intervenant qui a administré le soin.

Une trousse à pharmacie est aussi présente sur tous les accueils, son contenu respecte la législation en vigueur.

En cas de blessure grave, les secours et les parents seront prévenus immédiatement, par la suite la DEVE. Une fiche incident sera écrite pour le suivi suite à la blessure.

Pour toutes prises de médicament, cela relève d'un P.A.I :

Les PAI relèvent d'une procédure spécifique au périscolaire. Dans le cadre de l'accueil de loisirs, et en l'absence de réglementation spécifique, il est possible d'établir un document spécifique et adapté au fonctionnement de l'accueil. Si l'organisateur de l'accueil le souhaite et en accord avec l'école et les parents, il est possible de mutualiser les PAI. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'organisateur, représenté par le responsable de l'accueil participe à son élaboration et en soit signataire.

L'administration de médicaments et la réalisation de gestes techniques qui peuvent y être associés ne peuvent être assurés que sous contrôle médical et autorisation expresse des responsables légaux des mineurs accueillis. Il appartient à l'organisateur recevant un mineur atteint de troubles de la santé, en concertation avec les responsables légaux et un médecin, de définir le cadre d'intervention de ses équipes d'animation, et le cas échéant de prévoir leur formation, nécessaire pour l'accompagnement sanitaire des mineurs.

Le P.A.I peut être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation) ou évoluer notamment concernant les allergies alimentaires

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple, l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Les enfants et adolescents atteints d'une maladie de longue durée (par exemple, un cancer) sont aussi concernés. Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du périscolaire.

Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative : Ensemble des élèves et des personnes qui participent à l'action éducative dans les établissements scolaires : personnel de l'établissement (d'enseignement, de direction, technique, etc.), parents d'élèves, représentants des élèves et des parents d'élèves, et autres acteurs institutionnels concernées.

Protocole sanitaire

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Importance des gestes barrières : se laver très régulièrement les mains – tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir – utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter - Saluer sans de serrer la main, éviter les embrassades

Le lavage des mains : le lavage des mains est essentiel ; le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains peut se réaliser sans mesure de distanciation physique

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels :

- Dans les salles de classe à l'école maternelle
- Lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur et stocké dans une poche individuelle.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire ; limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants d'élèves et/ou de parents.

Le nettoyage et la désinfections des locaux et du matériel

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour ainsi que les surfaces les plus fréquemment touchées par les agents d'entretien.

Le nettoyage du matériel n'est pas fait par les agents d'entretien. Cela incombe aux équipes.

Le matériel pédagogique est soit désinfecté après utilisation pour être réutiliser sur le temps d'accueil suivant ou soit entreposé 12h00 sans être utiliser.

Les sacs poubelle doivent être fermés dès qu'elles sont pleines

Les tables des réfectoires sont nettoyées et désinfectées après chaque service (prestataire de restauration)

Exercice incendie

Des exercices incendies sont réalisées sur les différents temps d'accueil afin de préparer l'équipe et le public en cas de départ de feu.

Chaque membre de l'équipe à un rôle bien défini afin d'organiser ce temps de manière fluide et efficace.

Les consignes d'évacuation ainsi que les plans d'évacuation, une notice d'utilisation des extincteurs sont affichées au sein même des locaux et sont consignées dans un classeur à charge administrative.

Partenaires et communication

En fonction des activités mise en place, des partenariats pourront être mis en place pour apporter un complément pédagogique pour optimiser l'apport culturel, social et éducatif.

Pour que la notion de partenariat soit remplie il faut que ces derniers interviennent de manière bénévole, et qu'un échange soit rendu.

Par exemple, la ligue de protection des oiseaux est susceptible d'intervenir en cours d'année afin de sensibiliser les enfants sur la question de l'environnement et du développement durable. Si ces derniers interviennent de manière bénévoles, en échange, nous pourrons faire communiquer les valeurs de cette association aux familles afin de permettre son essor.

La communication est aussi en levier à prendre en compte dans le cadre de nos actions et de notre fonctionnement. La communication peut avoir plusieurs destinataires en fonction des besoins :

- Les familles
- Le public
- L'équipe enseignante
- L'organisateur

Plusieurs types de communication sont possible, toujours en fonction des besoins, mais aussi du destinataire :

- Communication visuelle (affiche, flyer ...)
- Communication oral (moment où les familles viennent chercher les enfants, temps de réunion ...)
- Communication numérique (courriel, espace parents ...)

Evaluation

Les différents acteurs et moments d'évaluation

Différents points d'évaluation sont prévus tout le long de l'année avec différents acteurs :

- Les familles
- Le public
- L'organisateur
- L'équipe

Les familles

- Lors de rencontre sur différents moments, avoir leurs retours sur le fonctionnement et la pédagogie mise en place
- Grace à des outils (boîte à idées) qui sera consultée à raison d'une fois par mois
- Lors de l'accueil du soir, quand les familles viennent chercher leurs enfants, leurs parler, les écouter, répondre à leurs questions

Le public

- Tous les soirs sous forme de "forum" ludique et pédagogique, cela permettra d'écouter leurs opinions, les consulter etc.

L'organisateur

- Lors de moments de réunions spécifiques, organiser en amont
- Si le besoin s'en fait sentir, des réunions ponctuelles exceptionnelles peuvent être mises en place

L'équipe

- Temps de réunion périscolaire (lundi : restauration / jeudi : accueil du soir)
- Temps de réunion le premier mercredi du mois
- Entretien individuel des membres de l'équipe à raison de deux par an

Les critères d'évaluations

Proposer des activités en fonction de leurs envies et de leurs rythmes

- Tous les soirs, trois activités aux choix sont proposées en fonction du rythme de l'enfant dès le mi-septembre

Permettre à l'enfant de prendre le temps dont il a besoin dans le fonctionnement du périscolaire

- Tous les enfants passent au moins 30 minutes de temps libre par soir, tout le long de l'année

Laisser l'enfant libre de se tromper, d'expérimenter, de découvrir

- D'ici la fin de l'année scolaire, 75% du public participe ou a participé de façon active au temps "forum"

Proposer des activités spécifiques et innovantes

- Proposer d'ici la fin de l'année scolaire 3 projets d'animations différents

Organiser le fonctionnement du périscolaire en fonction du projet école

- Toutes les règles de vie sont en commun avec l'école
- Participer d'ici la fin de l'année scolaire à deux projets portés par l'école

Organiser des temps forts avec l'EM/EE Vergers tout le long de l'année

- Proposer au moins 5 temps forts en commun avec les différents périscolaires cités

Inclure les familles dans le fonctionnement du périscolaire

- Faire participer les familles à 3 moments lors des différents accueils du périscolaire